

ACCUEILS PERISCOLAIRES MULTI SITES

LONGUYON -

GRAND-FAILLY / SAINT-JEAN-LES-LONGUYON



ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

DE 3-12 ANS



les francas

L'éducation en mouvement !

FEDERATION D'EDUCATION POPULAIRE

« Eduquer pour demain : s'engager pour donner plus de sens à l'action éducative locale ! »

ACCUEILS PERISCOLAIRES

LONGUYON

1. Tranche d'âges :

Les accueils périscolaires sont destinés aux enfants des écoles maternelles et élémentaires de LONGUYON.

2. Fonctionnement :

ECOLES	ACCUEIL MATIN	ACCUEIL MIDI	ACCUEIL SOIR
LOUISE MICHEL	PAUL MARIE	Salle Albert LEBRUN	Aux Allondières
PAUL MARIE			
LANGEVIN WALLON			
JACQUES CARTIER			

Le traiteur est API restauration. Sa volonté est de proposer **une restauration de qualité adaptée aux exigences et à la culture alimentaire**. Son choix est de privilégier la confection de repas cuisinés à base de produits frais et de saisons en travaillant principalement avec des producteurs locaux. L'équipe d'animation se charge d'aller chercher les enfants directement aux écoles et sont ramenés soit bus, mini bus ou à pieds selon les différents lieux et temps d'accueils.

3. Horaires d'accueil :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

- 7h00 à 8h30
- 11h30 à 13h30
- 16h30 à 17h30 et de 17h30 à 18h30 et de 18h30 à 19h00 (sur 1, 2 ou 2h30)

4. Tarifications familiales

2018-2019			MATIN 1	MATIN 2	MIDI	SOIR 1	SOIR 2	SOIR 3
			De 7h30 à l'arrivée à l'école	De 7h00 à l'arrivée à l'école	11h30 à 13h30	De la sortie de l'école à 17h30	De la sortie de l'école à 18h30	De la sortie de l'école à 19h00
Habitants CCT2L	Ressortissants régime général et fonctionnaires salariés de l'Etat, SNCF, EDF-GDF (1)	Quotient familial <ou=1000€	1,55 €	2,25 €	5,00 €	1,55 €	3,10 €	3,90 €
		Quotient familial >1000€	1,60 €	2,30 €	5,10 €	1,60 €	3,20 €	4,00 €
	Autres (MSA...) (2)	Quotient familial <ou=1000€	2,00 €	3,00 €	5,70 €	2,00 €	4,00 €	5,00 €
		Quotient familial >1000€	2,05 €	3,05 €	5,80 €	2,05 €	4,10 €	5,10 €

(1)

- Famille dont les deux parents sont ressortissants du régime général des prestations familiales (dont les artisans, commerçants, professions libérales, les fonctionnaires en poste métropole et les ressortissants du régime minier) même si elles ne perçoivent pas de prestations de la CAF.
- Familles dont les deux parents sont ressortissants de régimes spéciaux, (MSA) sous réserve qu'elles ne perçoivent pas de prestations de leur propre régime et qu'elles perçoivent au moins une prestation de la CAF.
- Dans tous les cas, fournir impérativement une attestation de droits CAF 2018 ou une attestation carte vitale où figurent le ou les enfant(s) bénéficiaire(s).

(2)

- Familles dont les deux parents sont ressortissants du régime agricole ou de régimes spéciaux qui bénéficient de prestations familiales de leur propre régime.
- Familles dont les deux parents sont ressortissants du régime agricole ou de régimes spéciaux qui ne bénéficient d'aucune prestation (ni de leur propre régime, ni de la CAF).
- Familles dont les deux parents (ou le parent en situation d'isolement) travaillent au Luxembourg ou en Belgique et qui donc n'appartiennent pas au régime général des prestations familiales. Cette information figure en bas de l'attestation de la CPAM : code gestion 70.

GRAND-FAILLY/ SAINT-JEAN-LES-LONGUYON

1. Tranches d'âges :

Les accueils périscolaires sont destinés aux enfants de l'école maternelle de ST-JEAN-LES LONGUYON et de l'école primaire de GRAND-FAILLY.

2. Fonctionnement :

ECOLE	ACCUEIL MATIN	ACCUEIL MIDI	ACCUEIL SOIR
ST-JEAN-LES-LONGUYON	Salle périscolaire de Saint-Jean-Les Longuyon		Salle périscolaire de Saint-Jean-Les Longuyon
GRAND-FAILLY		Salle Périscolaire de Grand-Failly	

- Lors des **accueils périscolaires matin et soir**, nous accueillerons les enfants scolarisés aux écoles de Saint-Jean-Les-Longuyon et de Grand-Failly.
- Lors de **l'accueil périscolaire midi**, nous accueillerons les enfants scolarisés à l'école de Grand-Failly. Les repas seront livrés par les Caves Lorraine.

3. Horaires :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

- 7h30 à 8h30
- 12h00 à 13h30
- 16h00 à 18h00

4. Tarifications familiales :

2018-2019			MATIN	MIDI	SOIR 1	SOIR 2
			7h30 à 8h30	12h00 à 13h30	16h00 à 17h00	16h00 à 18h00
Habitants CCT2L	Ressortissants régime général et fonctionnaires salariés de l'Etat, SNCF, EDF-GDF (1)	Quotient familial ≤1000€	1,55 €	5,00 €	1,55 €	3,10 €
		Quotient familial >1000€	1,60 €	5,10 €	1,60 €	3,20 €
	Autres (MSA...) (2)	Quotient familial ≤1000€	2,00 €	5,70 €	2,00 €	4,00 €
		Quotient familial >1000€	2,05 €	5,80 €	2,05 €	4,10 €

(1)

- Famille dont les deux parents sont ressortissants du régime général des prestations familiales (dont les artisans, commerçants, professions libérales, les fonctionnaires en poste métropole et les ressortissants du régime minier) même si elles ne perçoivent pas de prestations de la CAF.
- Familles dont les deux parents sont ressortissants de régimes spéciaux, (MSA) sous réserve qu'elles ne perçoivent pas de prestations de leur propre régime et qu'elles perçoivent au moins une prestation de la CAF.
- Dans tous les cas, fournir impérativement une attestation de droits CAF 2018 ou une attestation carte vitale où figurent le ou les enfant(s) bénéficiaire(s).

(2)

- Familles dont les deux parents sont ressortissants du régime agricole ou de régimes spéciaux qui bénéficient de prestations familiales de leur propre régime.
- Familles dont les deux parents sont ressortissants du régime agricole ou de régimes spéciaux qui ne bénéficient d'aucune prestation (ni de leur propre régime, ni de la CAF).
- Familles dont les deux parents (ou le parent en situation d'isolement) travaillent au Luxembourg ou en Belgique et qui donc n'appartiennent pas au régime général des prestations familiales. Cette information figure en bas de l'attestation de la CPAM : code gestion 70.

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour l'année scolaire 2018-2019, il est nécessaire de constituer un nouveau dossier d'inscription avant le 31/08/2018 :

- Fiche d'inscription annuelle : renseignements famille et enfant inscrit
- Fiche mensuelle inscription périscolaire et restauration (planning présence) pour chaque enfant, disponible au périscolaire : James GRUNENWALD 54260 LONGUYON.
- Fiche sanitaire
- Justificatif du barème tarifications familiales (voir ci-dessous)
- Photo d'identité

Nous vous invitons à venir faire les inscriptions au secrétariat du périscolaire comme suit :

- **Jusqu'au 06 juillet** : les lundis et mardis de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 et les jeudis de 9h00 à 11h30.
- **Du 9 au 27 juillet** : les lundis, mardis, mercredis et jeudis : de 10h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00. (sauf les jours de sorties à la journée du centre de loisirs)
- **Du 30 juillet au 17 août** : les lundis, mardis, mercredi et jeudis : de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30. (sauf les jours de sorties à la journée du centre de loisirs)
- **Du 27 août au 31 août** : le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00.

Pour inscrire votre enfant, vous devez vous munir impérativement de :

- Justificatif du barème tarifications familiales
 - Pour les allocataires CAF : L'attestation de droit (année 2018) CAF où figurent le ou les enfants avec indication du quotient familial.
 - Pour les non allocataires CAF : L'attestation de la carte vitale de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie où figurent le ou les enfants (pour justifier le régime général auquel vous appartenez) + justificatif pour le quotient familial.

Sans justificatif, le tarif le plus fort sera appliqué !

- Du carnet de santé ou/et vaccinations pour remplir la fiche sanitaire sur place (obligatoire pour chaque enfant).
- Du règlement obligatoire à l'inscription (espèces, chèques à l'ordre des Francas, ticket CESU, ou virement).
 - Les chèques emplois services sont acceptés pour tous les accueils périscolaires matin et soir.
 - Les tickets CESU sont acceptés pour tous les temps périscolaires matin et soir.
- Une photo d'identité de l'enfant.

Si le dossier n'est pas complet, votre enfant ne pourra pas fréquenter le périscolaire.

IMPORTANT :

L'Accueil Périscolaire est indépendant du fonctionnement de l'Ecole. Certes, les enseignants sont intégrés dans la démarche, mais il est indispensable que les parents s'orientent vers la direction pour toutes démarches (inscriptions, absences...)

Pour des raisons de sécurité, d'organisation de l'accueil, du personnel d'animation et des commandes repas auprès de notre prestataire :

Les parents s'engagent à remettre au directeur de l'accueil, le planning mensuel des jours de fréquentation de leur(s) enfant(s) au plus tard le dernier lundi précédant la période suivante, afin que le service puisse être organisé de façon optimale, dans le respect de la législation DDCE, notamment sur le quota animateurs/enfants.

Pour les familles qui ne connaissent pas à l'avance leurs plannings de travail, il faudra fournir au directeur de l'accueil un planning hebdomadaire le lundi précédant la semaine d'accueil de l'enfant.

REMBOURSEMENT

En cas d'absence de votre enfant, nous remboursons uniquement sur présentation d'un certificat médical. En cas d'absence ou grève d'un enseignant, l'Ecole met en place un accueil coopératif (sauf si grève de + de 25% de l'effectif enseignant d'une école). Par conséquent, nous ne procéderons à aucun remboursement. Toute modification de planning (ajout ou annulation) ne pourra être faite que la veille pour le lendemain avant 17h00 soit par mail ou par courrier écrit **UNIQUEMENT**.

L'EQUIPE D'ENCADREMENT

L'équipe pédagogique est constituée d'une directrice administrative, **PIERRET Réjane** en cours de formation BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur), d'une directrice pédagogique, **BENOIT Camille**, en cours de formation BAFD et d'animatrices diplômées BAFA (Brevet d'Aptitude à la fonction d'Animateur) ou CAP Petite Enfance (Certificat d'Aptitude Professionnelle).

PROGRAMME D'ACTIVITES ET OBJECTIFS EDUCATIFS

- ❖ Permettre à l'enfant de découvrir et s'appropriier son environnement
- ❖ Favoriser la socialisation et permettre à l'enfant d'accéder à une certaine autonomie
- ❖ Permettre à l'enfant de développer ses capacités physiques, intellectuelles et affectives
- ❖ Permettre à l'enfant de développer son sens de la création et de l'imagination
- ❖ Favoriser la participation des enfants

Les projets éducatifs et pédagogiques seront à la disposition des familles. Il vous suffit d'en faire la demande auprès du directeur.

Des activités manuelles ou d'expression, des jeux collectifs et sportifs, adaptés à chaque tranche d'âge sont proposées aux enfants.

COORDONNEES

Périscolaire de Longuyon : rue James Grunenwald 54260 LONGUYON

perisco-long-sjean@francas54.org

Périscolaire de Grand-Failly : rue des écoles 54260 GRAND-FAILLY

perisco-long-sjean@francas54.org

PIERRET Réjane/BENOIT Camille (Directrices) : 06 82 86 01 43 / 03.82.39.30.34

JIRKOVSKY Yolande : Référente du site de Grand-Failly : 06.66.55.01.07

En cours d'année scolaire, le secrétariat est ouvert les lundis de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 19h00, les mardis de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 ainsi que les jeudis de 9h00 à 11h30.

En consultant le site www.t2l-54.fr rubrique enfance,

Vous trouverez toutes les informations concernant les 6 accueils périscolaires FRANCAS de la T2L :

- Plaquette d'information
- Dossier d'inscription
- Fiche sanitaire
- Règlement intérieur
- Planning d'inscription mensuel
- Programme d'animation
- Menu
- Informations divers

Les Francas de Meurthe et Moselle

8 allée de Mondorf les Bains

54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Tél : 03 83 29 37 23 – Fax : 03 83 33 11 71

Email : contact@francas54.org

Police MAE : 054MA00097

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie public